**DECLARATION DE S.E.M. AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD EN SUISSE A L’OCCASION DE L’ADOPTION DU RAPPORT DE LA 45ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU TCHAD**

**Genève, 02 février 2024**

* Monsieur le Président,
* Monsieur le Rapporteur des membres de la troïka ;
* S.E.M, Monsieur l’Ambassadeur, Représentant permanent de l’Afrique du Sud auprès de l’Office des Nations Unies
* Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Représentants permanents,
* Distingués délégués.

Je voudrais réitérer à la Troïka composée de la République de l’Afrique du Sud, du Japon et de la Roumanie, la reconnaissance de la délégation tchadienne pour son dévouement et sa contribution à la réussite de l’examen du rapport et pour l’elaboration du rapport du Groupe de travail.

Je voudrais également renouveler la gratitude de ma délégation au Secrétariat de l’EPU pour son assistance technique ainsi qu’aux membres de la troika.

Au nom des plus hautes autorités du Gouvernement de la République du Tchad, je voudrais exprimer la profonde gratitude aux Etats membres pour la pertinence de leurs commentaires et leurs recommandations lors de l’Examen Périodique (EPU) de la République du Tchad au titre du quatrième cycle de l’Examen Périodique Universel, au cours de la 45ème session du Groupe de travail de l’EPU, tenue le 30 janvier 2024. Le Gouvernement du Tchad se réjouit de l’esprit constructif qui a prévalu tout au long de l’examen.  Les contributions constructives des Etats permettront à mon pays de renforcer les mécanismes et les conditions de promotion et de protection des droits humains.

Je voudrais réaffirmer l’attachement du Tchad aux principes cardinaux des Droits de l’Homme tels que définis dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l’homme et la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples, repris dans les Préambules des Constitutions que le Tchad a connu et, partant, la Constitution en vigueur, adoptée par voie référendaire le 17 décembre 2023.

Je voudrais vous rassurer que le Gouvernement du Tchad donnera sa position sur les recommandations formulées à son égard dans un délai raisonnable afin de permettre au Secrétariat de l’EPU de prendre ses dispositions pour traduire les rapports dans les différentes langues officielles des Nations Unies.

Le Tchad réaffirme sa coopération et son engagement sans équivoque à collaborer pleinement avec Groupe de travail et à respecter et faire respecter les droits de l’homme conformément à sa loi fondamentale et tous les textes internationaux pertinents auxquels il a souscrit.

Le Gouvernement de la République du Tchad réitère sa disponibilité à coopérer pleinement avec le Conseil des Droits de l’Homme et ses mécanismes en matière de la promotion et la protection des droits de l’homme, qui constituent des vecteurs essentiels pour la réalisation de la paix et de la sécurité sur notre territoire mais aussi dans toute la sous-région y compris le long du bassin du Lac Tchad.

Pour conclure, je voudrais rassurer le Groupe de travail de la disponibilité de la délégation à maintenir cet élan de collaboration pour la suite du processus.

Je vous remercie!